



Litige avec artisan maçon, menaces

Par **anaïs**, le **09/09/2011** à **18:46**

Bonjour,

Mon mari et moi construisons notre 1ère maison neuve par le biais d'artisans indépendants. Nous avons fait appel à un maçon pour le "gros oeuvre" et nous sommes mis d'accord sur un tarif horaire.

Nous lui avons payé ses factures chaque semaine pour la semaine travaillée.

Nous venons de nous rendre compte qu'il a gonflé énormément les heures et qu'il nous a facturé des heures qu'il n'a jamais effectué (sur certaine facture il nous compte 17h/jour !)

Il nous a menacé de détruire notre maison si nous lui payons pas les 2 factures qui restait, ce que nous avons fait sous la contrainte, en nous promettant de nous rembourser ce qu'il nous devait.

Aujourd'hui il refuse de nous rembourser, il a abandonné le chantier qui, de plus, comporte plusieurs malfaçons ...

Quel recours avons nous ? Nous sommes jeunes, n'avons pas beaucoup d'argent et avons pris peur de ses menaces

Par **pat76**, le **13/09/2011** à **17:18**

Bonjour

Vous lui envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous le mettez en demeure de reprendre les travaux pour lesquels vous avez signé un contrat avec lui et que par ailleurs il doit corriger les malfaçons constatées.

Vous lui précisez que faute par lui d'avoir repris les travaux dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous l'assignerez devant le Tribunal compétent et réclamerez des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous garderez une copie de votre lettre. Vous pouvez éventuellement informer les services de la répression des fraudes de votre problème.